



**2018 DEVE 114** Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34 500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité »

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire parisien, la biodiversité dispense de nombreux services aux citoyens, enfants et adultes, en améliorant la qualité de leur cadre de vie, leur santé et en les sensibilisant à la vie naturelle et à sa préservation. Paris est riche d'espaces de nature où les espèces trouvent refuge, se déplacent, s'alimentent et se reproduisent. Ce sont ainsi plus de 630 espèces de plantes indigènes et 1300 espèces animales qui ont pu y être observées.

Toutefois, cette biodiversité, dont la nécessité n'est plus à démontrer aujourd'hui, reste fragile. Pour mieux faire connaître les enjeux de la préservation de la biodiversité et sa richesse sur le territoire l'implication de tous est donc désormais décisive, ce qui rend indispensable l'accompagnement de tous les acteurs qui contribuent à sa protection et à son développement par une mise en valeur des services rendus par la nature, par une implication locale des habitants, par un partage toujours accru de la connaissance et des observations naturalistes. Les Parisiennes et les Parisiens sont tout autant attachés à cet objectif comme le montrent les résultats des différentes éditions du Budget participatif. Ainsi, le projet « + de nature en ville », lauréat parisien de l'édition 2016 du Budget participatif, prévoit le soutien au développement de la Biodiversité.

En mai 2017, votre assemblée m'avait autorisée à lancer un appel à projets sur le thème « Éducation et enseignement de la biodiversité » ce qui avait permis, lors de la séance de septembre, d'accorder des subventions de fonctionnement ou d'investissement à 25 associations afin de les aider à réaliser leurs différents projets, pour un montant global de 69 300 euros.

Pour poursuivre notre action d'accompagnement de ces structures, et en lien avec avec l'élaboration du Plan biodiversité de Paris 2018-2024, j'avais informé votre assemblée, lors de la séance du 13 décembre 2017, qu'un nouvel appel à projets serait lancé au printemps 2018, sur le thème de la « protection et le développement de la biodiversité parisienne ».

Ainsi, dans le cadre de cet appel à projets, 37 demandes de subvention ont été déposées et étudiées, et je souhaite soumettre à votre assemblée l'attribution des subventions correspondantes à 23 d'entre elles.

Elles seront ainsi attribuées à :

- l'association Humanité et Biodiversité (6<sup>e</sup>), pour organiser une campagne de mobilisation par la réalisation d'un documentaire pédagogique et d'une journée découverte à Paris, faire découvrir le potentiel de biodiversité en ville, valoriser les expériences des acteurs de la biodiversité des jardins parisiens, encourager le passage à l'action de chacun et enfin pour élargir le réseau des espaces verts urbains gérés écologiquement, (discussion citoyenne avec des experts, visite d'« Oasis Nature », présentation du documentaire) pour un montant de 1 500 euros sur le budget de fonctionnement ;

- la Ligue de l'enseignement (fédération départementale de Paris, Paris 10<sup>e</sup>), pour sensibiliser les enseignants, les élèves (9-11 ans) et leurs familles aux enjeux parisiens liés à la biodiversité, son exploration et sa préservation en faisant suivre ce parcours à 25 classes de CM1-CM2, pour un montant de 800 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Jardin Partagé éphémère Truillot (11<sup>e</sup>) pour créer un quartier pilote, en matière de biodiversité et de vivre-ensemble en milieu urbain, sur un espace limité au démarrage, en ayant vocation à s'étendre et d'un réseau rassemblant habitants, avec ou sans domicile, écoliers, associations, commerçants, acteurs locaux de solidarité et, à terme, jardiniers, pour un montant de 1 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association du Quartier Saint-Bernard (11<sup>e</sup>) pour créer un toit végétalisé sur la cabane de jardinage, continuer à développer et protéger la biodiversité dans le quartier, faire connaître au public urbain ce mode de jardinage, optimiser l'espace à jardiner et utiliser le réseau des jardins partagés comme ressources, pour un montant de 800 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association Ville en Herbes (12<sup>e</sup>), pour sensibiliser et rendre acteurs les habitants dans la préservation de la biodiversité cultivée et sauvage en ville, mettre en place un aménagement favorable à l'observation des insectes auxiliaires du jardin et à leur nidification, pour un montant de 400 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association 13 Avenir (13<sup>e</sup>) pour développer une pépinière partagée entre résidents de la Cité de Refuge, habitants et salariés de 13 Avenir sur le toit de la Cité de Refuge, afin d'accompagner les projets de végétalisation du quartier, pour un montant de 2 500 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association Des Tours au Jardin (13<sup>e</sup>), pour favoriser l'implantation d'espèces végétales et animales sauvages au sein du jardin partagé de la Villa d'Este dans le 13<sup>e</sup> tout en améliorant l'esthétique des structures et végétaliser les toits, pour un montant de 900 euros sur le budget participatif en investissement ;
- la Société Centrale d'Apiculture, de sériciculture, d'insectologie et de zoologie agricole (14<sup>e</sup>), pour contribuer à concilier au mieux la place des pollinisateurs sauvages en présence des abeilles domestiques dans le Paris intra-muros, pour un montant de 1 000 euros sur le budget participatif en investissement ;
- la Société Nationale de Protection de la Nature (14<sup>e</sup>), pour faciliter l'appropriation des milieux humides en suscitant la découverte de ces lieux et en impliquant les populations dans une démarche participative, et pour renforcer la réalisation de travaux d'aménagement, de restauration et de création de mares et autres milieux humides, pour un montant de 800 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Abeille Francilienne (14<sup>e</sup>), pour faire connaître l'environnement et la biodiversité, élément essentiel à l'apiculture et à la pratique apicole, aux habitants du quartier, au public scolaire et aux centres de loisirs, faire découvrir l'apiculture et l'environnement autour des ruches et dispenser des stages pratiques et théoriques, pour un montant de 3 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Passerelles 17 (17<sup>e</sup>), pour sensibiliser et éduquer les habitants du quartier aux enjeux de la préservation de la biodiversité en ville, renforcer chez les habitants le contact avec la nature,

et mettre en place des actions concrètes pour préserver la biodiversité en ville, pour un montant de 1000 euros sur le budget de fonctionnement ;

- l'association Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Île-de-France (18<sup>e</sup>), pour permettre à toutes les familles d'appivoiser la nature au pied de leur immeuble, avec les cours de nature « Mes Parents sont Verts » qui aident les Parisiens à emmener leurs enfants dehors, grâce à 24 rendez-vous dans toute l'ÎDF en 2018 et 2019, et de les familiariser avec les activités de pleine nature, pour un montant de 3 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Les Ruches Pop (19<sup>e</sup>), pour créer un rucher pédagogique, mettre en place des parcours gratuits à destination du public sur la biodiversité autour du rucher, et faire découvrir les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages et leur environnement, pour un montant de 1 500 euros sur le budget participatif en investissement ;
- la Régie de Quartier du 19<sup>ème</sup> arrondissement, pour sensibiliser les riverains au respect de la faune et de la flore du jardin Ver Têtu, valoriser le travail de jardinage réalisé par les adhérents du Ver têtù, inscrits dans une démarche éco- citoyenne et élargir la fréquentation du jardin, pour un montant de 1 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Pépins Productions (19<sup>e</sup>) pour animer des ateliers hebdomadaires autour de la multiplication écologique des végétaux et de la culture en ville pour un montant de 800 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Le 56 (20<sup>e</sup>), pour acheter 2 essaims dans le cadre d'un jardin partagé, suite à l'installation des ruches sur son toit en 2017 pour un montant de 400 euros sur le budget d'investissement ;
- L'association Veni Verdi (20<sup>e</sup>) pour végétaliser les jardins potagers de l'école élémentaire Tanger B (19<sup>e</sup>) du collège Floran Tristan (20<sup>e</sup>) et d'un toit terrasse rue d'Aboukir (2<sup>e</sup>) en vue du développement de la biodiversité et de la sensibilisation d'un large public, pour un montant de 2 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Espaces pour réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité sur la petite ceinture, équiper le chantier d'insertion de matériel adapté et performant pour une gestion écologique, et réaliser des animations pédagogiques de sensibilisation à la biodiversité, pour un montant de 3 000 euros sur le budget participatif en investissement ;
- l'association Faune Alfort, pour pérenniser les soins aux animaux sauvages, la formation des étudiants vétérinaires et poursuivre l'information et la sensibilisation du public à la préservation de la faune sauvage d'Ile-de-France, pour un montant de 3 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Halage pour sensibiliser aux principes de l'agriculture biologique, la permaculture, la biodynamie, cultiver en étant au plus proche de la nature, mettre en pratique ces principes avec les habitants, observer et recenser les plantes, insectes et oiseaux endémiques pour un montant de 800 euros sur le budget de fonctionnement ;
- la Compagnie Corossol, pour la mise en scène et en chansons de la biodiversité, par la réalisation et l'organisation d'un spectacle dédié à la protection de la biodiversité pour un montant de 500 euros sur le budget de fonctionnement ;

- l'association Confédération Paysanne, pour réaliser une série de débats ouverts aux citoyens sur les pratiques paysannes permettant de la biodiversité lors du salon de l'agriculture principalement, un évènement de lancement, à Paris, lié à la sortie d'une bande dessinée intitulée « Histoires de semences – Résistance à la privatisation du vivant », la mise en place d'informations et de débats sur des pratiques paysannes garantes du maintien de la biodiversité, lors du Salon de l'Agriculture à Paris, pour un montant de 1 000 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Pik Pik Environnement pour installer plus de plantes en ville au travers de jardin(ières), lancers de bombes à graines, hôtels à insectes, améliorer la connaissance de la biodiversité locale et comment la protéger et faire découvrir les bienfaits de la biodiversité sur la santé, pour un montant de 800 euros sur le budget de fonctionnement ;
- l'association Minga Faire Ensemble pour encourager la création d'un réseau de producteurs de semences de variétés-populations dans la métropole de Paris reliant des jardiniers amateurs, des agents des espaces verts, des maraîchers et des grainothèques, pour un montant de 3 000 euros sur le budget de fonctionnement.

La dépense globale de 32 500 euros sera imputée pour un montant de :

- 24 000 euros au chapitre 65, domaine fonctionnel P 510, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 ;
- à hauteur de 10 500 euros sur le budget participatif de 2016 « + de nature en ville », AP 1705037, au chapitre 204, domaine fonctionnel P0382, nature 20421 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris